



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 93432

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les modalités d'application des appels d'offres soumis aux établissements publics hospitaliers pour les acquisitions d'équipement informatique. En effet, ces acquisitions entrant dans le cadre des procédures d'appels d'offres sont, désormais, difficilement conciliables avec la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT) à la suite de l'adoption de la loi santé d'avril 2015. De nombreux établissements sont aujourd'hui dans l'attente d'une clarification de cette situation. Elle la remercie des éléments de réponse qu'elle pourra apporter.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93432

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1478

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)